



PROJET DE LOI FÉDÉRALE SUR L'ÉNERGIE : DE SAINES RÉACTIONS !

Fin 2021, nous avons alerté nos lecteurs sur les prétentions centralisatrices et anticonstitutionnelles du projet de Mme Sommaruga ([BI No 22](#)) visant à accélérer de manière drastique les procédures liées aux installations d'énergies renouvelables de grandes dimensions. Le but étant de toute évidence de neutraliser les trop nombreux opposants, « égoïstes et irresponsables ».

Heureusement, de précieux relais se sont activés parmi nos lecteurs et ont transmis leurs inquiétudes à d'autres milieux. C'est ainsi qu'aujourd'hui, plusieurs réactions opposées au projet de loi se sont manifestées. Parmi elles, l'une des plus remarquables est sans doute celle de la [Ligue Vaudoise](#) sous la plume de son président Félicien Monnier. D'autres vont dans le même sens : celle de [Paysage-Libre Suisse](#), et celle du [Centre Patronal](#) notamment.

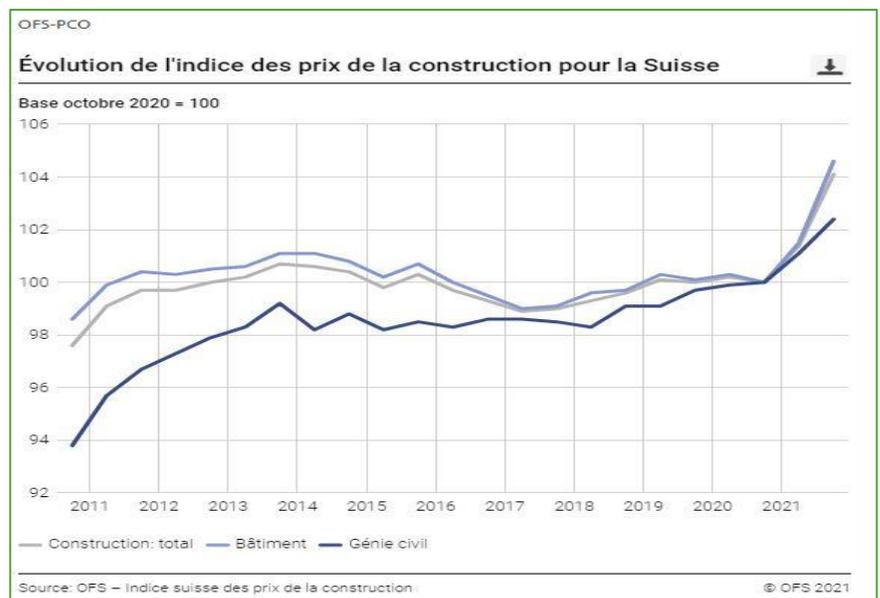
Jean-Marc Blanc, secrétaire général



Bulletin d'information No 26 – juin 2022

Suisse

Les projets de parcs éoliens vont-ils résister à la hausse des coûts ?



Si l'on se réfère aux prix du marché, les conséquences de la situation internationale ajoutées à celles de la pandémie exercent une pression exceptionnelle sur l'ensemble des prix industriels de la construction et des composants. En raison des difficultés d'approvisionnement en composants éoliens en provenance de la Chine où la plupart d'entre eux sont fabriqués, certains de ces derniers ont tout simplement doublé de prix en l'espace d'une année. Il faut donc s'attendre raisonnablement à une augmentation sensible des coûts de construction des parcs éoliens suisses.

Vaud

Parc éolien de Grandsonnaz : la tactique « La Praz » en train de se reproduire

Les autorités des communes concernées par le parc éolien traversent les procédures de traitement des centaines d'oppositions déposées avec la même créativité démocratique que celle que l'on a connue avec [l'affaire « La Praz »](#). Certainement très bien cornaquées par leur avocat, elles multiplient les astuces pour empêcher les opposants de se faire entendre : abandon de l'idée de débat contradictoire, obligations fallacieuses de se récuser, non-invitations aux commissions, délais de réflexion misérablement réduits pour les commissions, vote simultané des quatre communes concernées et même népotisme... Bravo la démocratie quand il y a de l'argent à gagner !

Parcs naturels vaudois et éoliennes ou l'art de cacher la m. au chat

AG de PLVD le 13 juin 2022 Fabien Bouglé à Bussigny !



C'est un lanceur d'alerte français qui a pratiquement quitté son métier pour lutter contre les éoliennes. Il est notamment vice-président de la **Fédération Environnement Durable**, la plus grande organisation anti-éolienne d'outre-Jura. Il est surtout l'auteur remarqué de plusieurs livres dont le plus célèbre est sans doute « Éoliennes, la face noire de la transition écologique ». Il sera à Bussigny le 13 juin prochain à 20h30 à l'occasion de l'AG de PLVD qui sera pour une fois ouverte au public. Qu'on se le dise.

L'aigle royal à Ste-Croix !



Du Creux-du-Van à Ste-Croix, il n'y a qu'un battement d'aile. Dans un **récent article**, 24 Heures relève que les ornithologues confirment que le rapace reprend progressivement pied dans la région et qu'il a été vu près des Cluds, à quelques kilomètres du Mont-des-Cerfs où chantier du parc éolien de la Romande Energie bat son plein.

Le comique de la situation est tout relatif et ne fait que revigorer les opposants. Dans la lancée, une pétition a été déposée il y a quelques semaines par les amoureux de la nature au Conseil communal de Ste-Croix et une nouvelle marche de protestation a été organisée aux alentours du chantier.

La lutte continue et n'est pas près de s'arrêter.

Suivi du chantier de Ste-Croix : [cliquez ici](#)

Les parcs naturels sont probablement une très bonne chose pour la nature, la biodiversité et les loisirs de notre canton. Et il semble que leur développement soit prometteur. Mais en dehors de celui du **Pays-d'Enhaut** qui semble ne pas faire trop de vagues, les deux autres parcs vaudois sont beaucoup plus problématiques pour les vrais amoureux des paysages.

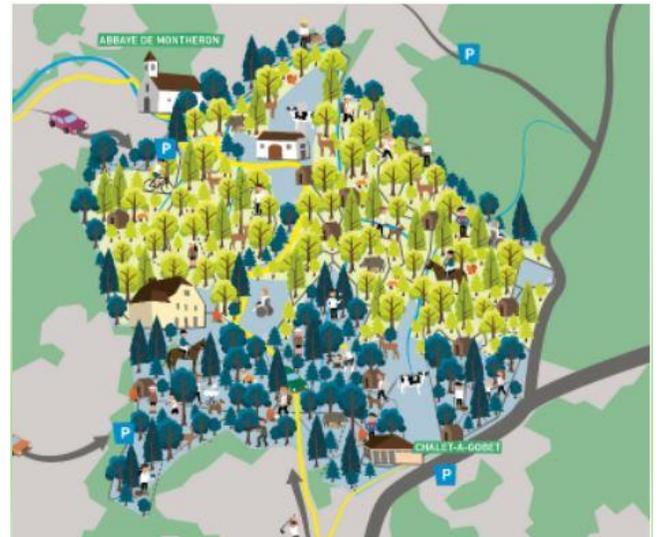
En effet, la visite des sites Internet du **Parc naturel du Jura** et du **Parc périurbain du Jorat** interroge ceux qui savent que près d'une cinquantaine d'éoliennes industrielles sont prévues dans les périmètres ou à proximité immédiate de ces parcs. Six parcs sont planifiés, que ce soit dans les forêts du Jorat près du Chalet-à-Gobet, sur les crêtes du Jura près du Brassus, au Mollendruz et autour de Vaulion ou encore au pied du Jura, à Bière ou Essertines-sur-Rolle.

Mais dans la riche documentation produite de part et d'autre, on ne trouve pas le moindre mot, pas une seule image sur ces éoliennes qui vont polluer les paysages censés être protégés par ces parcs naturels!

Le canton, qui proclame son souci de veiller sur la protection des sites naturels remarquables est pourtant parfaitement clair sur son site Internet.



Parc Jura vaudois
(cliquez pour ouvrir la carte interactive)



Carte du Parc périurbain du Jorat : où sont les éoliennes ?

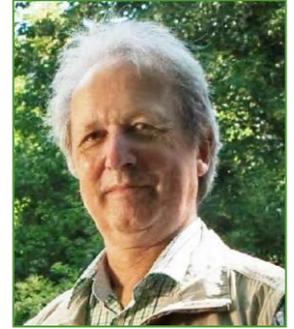
« les parcs naturels sont un élément clé de la politique cantonale sur les espaces protégés et labellisés ».

Il faut savoir que c'est actuellement dans le même département que l'on s'active d'un côté à protéger les paysages et de l'autre à industrialiser les cimes et les forêts du canton à coups de parcs éoliens. Mais hélas, ce n'est pas la première fois que la main gauche de l'Etat ignore ce que fait sa main droite. Et qui plus est : au sein de la même direction générale de l'environnement (DGE) dont l'hypocrisie poutinienne confine au sublime.

Avouons que nous avons encore un faible espoir que l'écologiste Vassilis Venizelos, prochain Conseiller d'Etat en charge du département, soit dans une position qui lui permette plus de cohérence que Mme Béatrice Métraux à qui il succèdera le 1^{er} juillet.

L'invité : Jean-Marc Chapallaz, ingénieur EPFL

L'USAM défend le lobby des éoliennes au détriment de la démocratie et des PME alors qu'il y a mieux à faire et moins cher



Suite à la publication récente dans la NZZ de la position de l'USAM qui a pour but de favoriser en particulier la colonisation de nos plus beaux paysages et nature préservée par des éoliennes importées en réduisant les droits démocratiques, on peut se demander quels sont les intérêts que l'USAM défend vraiment.

Rappelons tout d'abord que les éoliennes dites « suisses » sont importées depuis l'Allemagne et le Danemark, valeur financière de l'ordre de 80% de l'investissement total pour la réalisation d'un parc éolien.

On peut se demander où est l'intérêt des PME dans ce contexte, les fournitures venant majoritairement de l'étranger et les travaux de génie-civil et infrastructures annexes étant confiées à de grandes entreprises. De ce fait, l'association Suisse Éole, subventionnée pour défendre cette technologie qui n'a rien de Suisse et n'apporte pas ou peu d'innovation ou créations d'emplois, est de facto une association de promotion des intérêts de multinationales étrangères. Cherchez où est l'intérêt économique pour le pays, son environnement, ses habitants et son économie nationale à subventionner un tel lobby.

La question du coût des éoliennes et de leur production électrique.

Si au moins l'électricité produite par le vent était bon marché et non subventionnée, les citoyens pourraient encore comprendre. Mais cette technologie est si chère qu'elle ne peut pas vivre sans subventions tout en produisant de l'électricité sans valeur commerciale et souvent lorsque l'on n'en a pas besoin, car dépendante des caprices de la météo.

Avec les conditions de vent helvétiques, le prix de revient de l'électricité éolienne se situe aux environs de 20cts/kWh, voire plus selon les sites (jusqu'à 40cts/kWh au Nufenen, par exemple). Cette électricité est produite dans des régions éloignées des centres de forte consommation, si bien qu'elle nécessite des lignes à haute tension pour être amenée où elle serait utile, ce qui a un coût à ajouter au prix de revient.

Solaire et éolien, entre technologie adaptée et technologie démesurée

En Suisse, le solaire photovoltaïque est présenté comme solution suffisante pour couvrir les besoins futurs. Alors pourquoi y ajouter des éoliennes dont le prix de revient final est au moins deux fois celui du solaire ? Surtout que le solaire est une technologie décentralisée qui donne du travail aux PME et non à un nombre limité de multinationales ou autres grandes entreprises de génie-civil.

Le solaire deux fois moins cher que l'éolien en Suisse.

Le solaire photovoltaïque est produit à proximité des consommateurs sur le réseau basse tension, il n'entraîne pas de coûts de transport en haute tension et de manière limitée en moyenne tension, car consommé majoritairement sur place. Si on veut comparer le coût de l'électricité éolienne au photovoltaïque, il faut le faire au niveau du réseau basse tension. Au prix de revient déjà très élevé de l'électricité éolienne, s'ajoutera le prix du transport sur les réseaux de haute et de moyenne tension, En conséquence, l'électricité éolienne produite loin de chez vous au prix de 20cts/kWh doit être augmentée au moins du prix de transport HT (env. 1.5 cts/kWh) plus moyenne tension (env. 2.5cts/kWh) plus réseau basse tension jusqu'au consommateur final. **Ce qui nous donne un prix éolien en basse tension de l'ordre de 24-28 cts/kWh, soit deux fois plus que le prix de revient du solaire produit localement (actuellement 14 cts/KWh et moins).**

Nous pouvons donc nous questionner sur les motivations de l'USAM à promouvoir l'électricité éolienne qui n'apporte rien de positif ni à l'environnement, ni même aux PME et favorise des multinationales étrangères au détriment d'emplois suisses. En oubliant que le solaire est non seulement suffisant, mais qu'il est un moteur pour l'économie locale et les PME et ceci pour un prix de revient deux fois plus faible que l'éolien importé.

Vous comprenez quelque chose à la position de l'USAM , antidémocratique et anti-PME ?